



Accident causé par un tiers en état d'alcoolémie délictuel

Par **kdauve**, le **04/11/2011** à **15:21**

Bonjour,

J'ai eu un accident il y a quelques jours, non responsable car l'autre conducteur de la voiture fortement alcoolisé m'est rentré dedans par l'arrière, il y a eu un procès verbal de gendarmerie fait avec suspension du permis pour 6 mois immédiate car 2 récidives et un jugement sera donc réalisé dans 6 mois pour son permis, etc... Son taux d'alcoolémie a été relevé à la gendarmerie de 3,14g/l dans le sang (taux retenu 15 mins + tard à 2,88g/l dans le sang) !

j'aimerais demander des dommages et intérêts à cette personne responsable et chauffarde, car j'ai des gains manqués au niveau professionnel (travailleur indépendant et donc 3 clients perdus 1 jour férié) à cause de l'accident, des douleurs au dos (dépenses de santé), du temps passé et pour organiser l'assistance, allo l'assurance, le garage, le véhicule de remplacement, etc.... ; et un préjudice moral à cause de l'accident pour moi meme.

dois je attendre ce jugement que dans 6 mois demandé par la gendarmerie pour le permis du Mr, pour demander des dommages et intérêts; qui va payer mon avocat (l'assureur lequel ?, ou moi????) ; quel courrier dois-je faire et à qui ? Ai-je des chances d'obtenir quelque chose, étant donné que je ne suis pas beaucoup blessé?!!!!

Merci de me répondre et de me renseigner
Cordialement
Merci encore